

## DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2009/2010

Dans la continuité des années précédentes, la municipalité entend poursuivre une politique enfance et jeunesse qui a l'ambition d'assurer à chaque enfant et chaque jeune des espaces éducatifs, complémentaires de la famille et de l'école, favorables à leur épanouissement et à leur intégration dans la société. Le projet global se décline comme suit :

Tout d'abord, les objectifs sont définis en **transversalité** par les élus concernés (culture, sport, jeunesse, éducation, social) visant à afficher une cohérence dans les domaines de la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

### 1 - Favoriser l'épanouissement des enfants

Pour apporter une réponse aux enjeux sociaux de la société, la municipalité décide de placer la solidarité et l'épanouissement de l'enfant et du jeune au coeur du projet politique de la ville.

### 2 - Transmettre des valeurs

Les valeurs fondamentales sont la **solidarité**, le **rassemblement**, la **citoyenneté**, la **liberté**, la **paix**, la **laïcité**, ...

La volonté de la commune est d'aider les enfants et les jeunes à se construire autour de ces valeurs et de développer le **respect mutuel**, l'**entraide** et la **fraternité**.

### 3 - Accompagner les enfants et les jeunes pour permettre leur épanouissement et l'acquisition progressive de leur autonomie

Soit : \* Développer la curiosité, la **créativité** et l'**esprit critique**

\* Développer leur capacité à **découvrir le monde** qui les entoure et les accompagner pour

l'émergence de projets personnels

### 4 - Aider à la socialisation de l'enfant et du jeune et favoriser une démarche citoyenne

- Accompagner les jeunes dans l'**élaboration de leurs projets**

- Développer une **démarche participative**

- Découvrir et **s'approprier les lieux et les ressources** de la Ville

- Développer une politique de **prévention globale**

- Eduquer au **développement durable**

### 5 - Favoriser l'accès de tous les enfants et les jeunes à l'ensemble des activités éducatives et soutenir les propositions des acteurs locaux (écoles, associations...)- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à toutes les structures

- Aider les enfants et les jeunes à la **découverte** : culture, sport, environnement

- Améliorer la qualité de l'accueil

*Ainsi, le **Projet Educatif Local se traduit par la poursuite des contrats en cours conclus avec nos partenaires** :*

1. **Le Contrat Enfance et Jeunesse** : contrat d'objectifs et de cofinancement signé avec la **Caf**. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.
2. **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, (ACSE)** dont l'objectif est d'offrir aux enfants et aux jeunes à coté de l'école et de leurs familles, l'appui et les ressources nécessaire à leur réussite scolaire en favorisant leur épanouissement personnel.
3. **Le Contrat Educatif Local, (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports)** : dispositif qui prend en compte une approche globale de l'enfant et du jeune dans ses différents temps de vie. Les activités mises en œuvre dans ce cadre (avant, après la classe et la pause méridienne, mercredi, petites et grandes vacances) permettent aux enfants et aux jeunes d'acquérir des compétences, de développer leur personnalité et leur créativité et de se socialiser à travers la découverte de différentes pratiques culturelles, artistiques, scientifiques et sportives leur demandant un engagement personnel.

*Selon ces orientations, l'accueil de loisirs sera pour la première fois ouvert au mois d'Août (du 17 au 28).*

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer.

Entendu les explications de son Président, et après en avoir débattu, le Conseil approuve à l'unanimité le projet éducatif local 2009/2010 ainsi qu'il a été exposé.